



Ordonnance de télécom CRTC 2023-355

Version PDF

Ottawa, le 2 novembre 2023

Bell MTS Inc. – Approbation provisoire d’une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve provisoirement** la demande tarifaire suivante :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d’entrée en vigueur
Bell MTS Inc.	AMT 859 Tarif général – Retrait du service d’étiquetage	26 octobre 2023	13 janvier 2024

2. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d’approbation; une demande tarifaire n’est pas nécessaire.

Secrétaire général